



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mariage

Question écrite n° 68229

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la question du changement de régime matrimonial, notamment lorsqu'il s'agit de passer vers celui de la communauté universelle. En effet, un tel changement suppose des démarches complexes, longues et coûteuses. Aussi, il le remercie de bien vouloir l'informer des intentions du Gouvernement en matière de simplification dans le processus d'établissement de contrats de mariage et de leurs éventuelles modifications ultérieures.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, partage l'analyse de l'honorable parlementaire quant à la nécessité de simplifier la procédure de changement de régime matrimonial. Le groupe de travail sur la réforme du droit de la famille installé à la Chancellerie en décembre 2002, réunissant parlementaires, universitaires et praticiens du droit, a souhaité que la modification ou le changement de régime matrimonial soit déjudiciarisé, tout en conservant une protection des tiers et des créanciers qui pourra s'exercer par voie d'opposition. Cette réforme pourra être présentée au Parlement prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68229

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6221

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9551